



## Droit d'un commerçant

-----  
Par simongonet

Bonsoir,

En tant que supermarché, nous identifions visuellement et après coup un adulte coupable de vol à l'étalage (montant des produits dérobés : une vingtaine d'euros). Cette personne a payé des articles en carte bleue à la caisse. Peut-on retrouver l'identité de cette personne via le ticket CB commerçant et porter plainte ?

Merci pour votre aide précieuse.  
Cordialement.

-----  
Par yapasdequoi

Bonjour,  
Commencez par porter plainte. Ce sont les enquêteurs de la PJ qui le retrouveront... ou pas (si c'est une carte volée, par exemple)